

PREVENTION DU RISQUE AMIANTE : Rôle et responsabilités du maître d'ouvrage et donneur d'ordre.

Public concerné :

- Tous propriétaires d'immeubles d'habitation collective, d'immeubles de grande hauteur (IGH), d'établissements recevant des travailleurs (ERT), d'établissement recevant du public (ERP).
- Maîtres d'œuvre.
- Coordonnateur SPS.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Définir la nature et le périmètre de l'opération.
- Définir le cadre juridique de l'organisation de la prévention.
- Choisir les entreprises compétentes.

Pré-requis :

- Maîtrise de la langue française couramment (parlé, écrit et lecture).

Qualification intervenant :

- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.) enregistré à la Direccte d'Alsace.
- Formateur expérimenté avec certification INRS / OPPBTP datant de moins de 3 ans.

Méthode(s) pédagogique(s) :

- Active, expositive, interrogative.
- Alternance exposés et échanges sur les expériences vécues dans l'entreprise.

Evaluation des acquis :

- Individuelle individuelle sous forme d'un questionnaire à choix multiples.

Parcours pédagogique :

1^{er} jour :

- ◇ Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- ◇ Applications techniques à base d'amiante.
- ◇ Effets de l'amiante sur la santé.
- ◇ Principes généraux de prévention.
- ◇ Risques juridique et financier.
- ◇ Repérage des matériaux conteant de l'amiante.
- ◇ Préparation des travaux.

2^{ème} jour :

- ◇ Réalisation et suivi des travaux.
- ◇ Gestion des déchets.
- ◇ Analyse d'un rapport de repérage.
- ◇ Bases de données de l'INRS et de l'OPPBTP.
- ◇ Mesurage des empoussièrements.
- ◇ Notions « Processus de travail », « Encapsulage ».
- ◇ Logigrammes DGT et notices techniques.